

DÉCLARATION LIMINAIRE

CTM du 9 mars 2021

Madame la secrétaire générale, mesdames et messieurs, chers camarades,

Une réunion du CTM le lendemain de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes est l'occasion de rendre hommage aux combats passés et présents des femmes pour l'égalité femmes-hommes et d'être solidaires des combats menés à l'étranger, y compris au sein de l'union européenne.

Parce-que certain.es pensent encore qu'en France l'égalité professionnelle est acquise, c'est aussi l'occasion de rappeler que les quelques avancées sont loin de répondre aux inégalités sociétales et professionnelles entre les femmes et les hommes. Dans le secteur privé, comme la fonction publique, les agentes et les agents attendent plus que de la communication et demandent des actions concrètes pour une véritable égalité professionnelle et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Pour la FSU, l'égalité n'est pas une option, il est plus que temps de passer des discours aux actes.

Notre déclaration sur le point 1 de l'ordre du jour précisera notre analyse et notre déception du premier bilan de mise en œuvre du protocole d'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de nos ministères.

Voici un trimestre que la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités s'exprimait devant le CTM sur quelques éléments de son projet de loi 4D. Depuis, le projet de loi 4D a été présenté au Conseil d'État. Notre pôle ministériel est principalement concerné et de nombreux transferts auront lieu entre nos ministères et les collectivités territoriales, dans de nombreux domaines. Quelle est la teneur du projet de loi soumis au conseil d'Etat ? Devant le CTM, mi-décembre, tout n'était pas arbitré. Où en sommes-nous ?

Nous lisons avec attention le projet de loi, son exposé des motifs et son étude d'impact. Hormis l'impact sur les collectivités, qui n'auront pas toujours les capacités à remplir ses missions, et le problème que pose cet abandon par l'État de missions essentielles, notamment au regard des enjeux environnementaux, nous pointons ce que cela implique pour nos collègues. Vous devez déjà travailler en anticipation ? Quels impacts opérationnels sur nos services ? Dans le domaine du logement, comment envisagez-vous l'impact sur nos services des délégations expérimentales prévu par le texte ? De même quel impact voyez-vous du rôle accru des collectivités dans l'animation et la coordination locales de la transition écologique ? Dans le secteur des routes nationales, le projet de loi pose un calendrier très serré pour choisir les routes à transférer aux départements ou à prêter aux régions, pour expérimentation. Cela signifie-t-il que ces transferts auront lieu avant la fin du mandat présidentiel actuel, dans l'année qui vient ? Si la loi n'est bien entendu pas encore votée, la DGITM doit déjà être prête à faire feu : pouvez-vous nous communiquer son calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre de la loi ?

Et bien évidemment, quel calendrier pour la concertation sociale ?

Pour conclure ces interrogations sur le projet de loi 4D, la FSU rappelle son opposition et ses inquiétudes quant au renforcement du pouvoir du préfet en tant que coordonnateur de l'intervention de l'Etat dans les territoires. On ne le dira jamais assez !

Autre actualité touchant de près notre ministère : le projet de loi « climat et résilience ». Le gouvernement français vient d'être condamné pour son inaction climatique dans le procès de l'Affaire du siècle. Pourtant, la loi climat proposée par le gouvernement est d'une indigence coupable, dénoncée par les participant.es à la convention citoyenne pour le climat.

La réponse apportée aujourd'hui par le gouvernement, éloignée des promesses de « reprise sans filtre » du président de la république, consiste à en reprendre les orientations mais pas toutes les propositions, et celles retenues sont souvent vidées de leurs substance en jouant sur les délais, les expérimentations, les seuils. Il semble que les acteurs économiques aient eu gain de cause lorsqu'ils plaidaient auprès de notre ministre que ce n'est pas le moment, au vu des crises sanitaire, économique et sociale que nous traversons, d'introduire de nouvelles contraintes liées au climat et qu'il convient d'être particulièrement attentif aux impacts sur les entreprises et l'emploi. Au sommet de notre gouvernement et donc de notre ministère, les logiques court-termistes, de petit pas, continuent de se tailler la part belle. Mais surtout, que la communication fasse illusion !

Quel exemple, quel volontarisme, quelle emphase pour les agent-es de notre pôle ministériel ! Ça, c'est de la motivation !...

L'actualité de notre pôle ministériel, venons y : quatre points spécifiques à notre pôle nous interpellent particulièrement.

Premièrement, la revue des missions que vous avez engagée.

Les 2 premières réunions sur les programmes UTAH et PEB nous laissent effondré.es et apeuré.es sur ce que l'administration a été capable de nous présenter !

Effondré.es parce que les documents fournis démontrent une profonde méconnaissance de notre administration centrale des missions réellement effectuées, une déconnection profonde de la définition de la norme et sa mise en œuvre opérationnelle ! Nous ne vivons pas sur la même planète ; telle a été la réaction de la totalité des agents, en service déconcentré ou en établissement public, à la lecture des éléments que vous nous avez fournis.

Malgré vos dénégations, la réduction des moyens est le fil conducteur de tout ce que vous écrivez. Faire mieux avec moins, quitte à laisser tomber des pans entiers de politiques publiques. Le concours de novlangue auquel se livrent les rédacteurs n'arrive pas à masquer cette réalité !

Apeuré.es aussi, parce que comment croire qu'en l'absence de tout état des lieux des politiques et des moyens qui leurs sont consacrés, qu'en l'absence de toute réflexion sur la mise en œuvre opérationnelle et globale de ces politiques et des moyens à y associer, Bercy se laisse attendrir sur le schéma d'emploi.

Ce dossier est bien mal engagé, mais peut-être n'avez-vous déjà plus les moyens de cette ambition ?

Deuxièmement, la situation à l'OFB. Face aux maux de l'établissement, entendez bien les mots de nos représentant.es :

Début de citation :

« Les représentant.es du personnel ne cessent d'alerter la direction sur le mal être et la souffrance au sein de l'établissement mais rien, ou si peu, ne se passe... Les CHSCT continuent de se dérouler comme si de rien n'était et les mentions portées au registre Santé et sécurité au Travail par des agent.e en souffrance sont traitées comme quantité négligeable.

Ça suffit ! Voilà des mois que nous alertons sur le mal être des agent.es de l'OFB.

Après avoir été écrasé.es par un rouleau compresseur, le dialogue social et l'accompagnement ne sont pas à la hauteur, ce dernier étant dans bien des cas inexistant.

Et voilà qu'aujourd'hui un nouveau drame frappe le collectif. L'OFB est en deuil une fois de plus. Toutes nos pensées vont aux familles, aux collègues, aux ami.es.

Trois suicides en 14 mois, quel gâchis. Et quelle honte de se vanter de la réussite de l'OFB au regard de tels drames.

L'humain doit être remis au centre des préoccupations de nos dirigeants.

N'acceptons plus cette maltraitance. Mettons un terme à cette violence qui nous écrase ! Réagissons ! »

Fin de citation !

A notre tour, nous vous disons REAGISSEZ !

Troisièmement, après plus de 2 ans de tergiversations et sans qu'aucune discussion préalable n'ait eu lieu, le ministère vient de nous annoncer le transfert des labos d'hydrobiologie à l'OFB. La méthode est détestable ! Nous vous demandons instamment une première réunion sur ce sujet ainsi qu'un nécessaire calendrier précis de concertation visant à accompagner ce transfert ... Un comité de suivi en quelque sorte !...

Quatrièmement, les annonces de la ministre sur la création immédiate de 40 emplois pour les parcs nationaux et les parcs marins. Bien évidemment cette annonce nous réjouit et nous saluons le combat mené par nos collègues des parcs nationaux, agent-es de l'environnement, qui luttent mois après mois pour leur survie.

Certes, nous aurions apprécié que la ministre réponde à nos courriers envoyés le 4 décembre 2020 et le 16 février 2021, huit jours avant que nous apprenions cette nouvelle par un communiqué de presse ! Nous attendons toujours une réponse, qui nous permettrait peut-être de comprendre.

Parce qu'au-delà des effets d'annonce destinés à des journalistes peu scrupuleux et aux réseaux sociaux, nous aimerions comprendre exactement ce qu'il y a derrière cette annonce. En l'absence de loi de finance rectificative, comment l'exécutif crée des emplois publics ? A moins que ce ne soit pas vraiment des créations, mais des transferts ... Si tel est le cas, ces transferts ne peuvent provenir que de notre sphère ministérielle ... Où exactement ? Des transferts du « Grand Paris » ... pourraient être une bonne nouvelle ... ailleurs beaucoup moins !...

Face au mutisme de la ministre, nous attendons votre décryptage avec impatience.

Merci de votre attention.